

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/N/JPN/68
17 septembre 2001

(01-4375)

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

Le Secrétariat a reçu de la délégation du **Japon**, le 12 septembre 2001, la notification ci-jointe au sujet des mesures prises dans le cadre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (**tableau NF:1**) pour l'année civile **1999**.

Tableau NF: 1

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 16:2 DE L'ACCORD: SURVEILLANCE
DE LA SUITE DONNÉE À LA DÉCISION SUR LES MESURES CONCERNANT LES
EFFETS NÉGATIFS POSSIBLES DU PROGRAMME DE RÉFORME SUR LES
PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES:**

JAPON

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: année civile 1999

1) Quantité d'aide alimentaire fournie aux pays les moins avancés et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires:

Le gouvernement japonais fournit des fonds destinés à l'achat de céréales dont le montant total pour l'année civile 1999 était de 95,98 millions de dollars EU (pour plus de détails concernant les expéditions effectuées entre juillet 1999 et juin 2000, prière de consulter l'Appendice).

2) Indication de la part fournie intégralement à titre de don ou à des conditions favorables appropriées:

Tous les fonds ont été fournis intégralement à titre de don.

3) Assistance technique et financière prévue au paragraphe 3 iii) de la Décision:

Dans le secteur agricole¹, le gouvernement japonais a fourni une assistance technique et financière (aux pays les moins avancés et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires dont la liste figure dans le document G/AG/5/Rev.4) de la manière suivante:

i)	Intégralement à titre de don:	
	Aide sous forme de don	131,72 millions de \$EU
	Coopération technique	89,21 millions de \$EU
ii)	À des conditions favorables appropriées:	
	Prêts au titre de l'APD (dont plus de 25 pour cent à titre de don ¹)	63,07 millions de \$EU

¹ Selon la classification de la CAD (le secteur agricole comprend l'agriculture, la pêche et la sylviculture).

APPENDICE

Tableau NF:1

Aide alimentaire fournie au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire,
1999: Rapport sur les opérations menées
Expéditions effectuées entre le 1^{er} juillet 1999 et le 30 juin 2000

Pays bénéficiaire*	Type de céréale	Quantité (tonnes)	Valeur f.a.b. (dollars EU)
Afrique			
Bénin	Riz	3 612	1 032 926
Burkina Faso	Riz	7 352	2 150 379
Cap-Vert	Riz	2 800	800 636
Djibouti	Riz	3 717	1 062 845
Ghana	Riz	4 793	1 370 461
Guinée	Riz	5 005	2 431 138
Kenya	Maïs, légumineuses et huile végétale	5 000	2 137 626
Madagascar	Riz	5 189	1 650 382
Malawi	Riz	4 889	1 397 826
Mauritanie	Riz	7 560	2 161 720
Mozambique	Riz	10 700	3 059 576
Niger	Riz	8 170	2 405 512
Sao Tomé-et-Principe	Riz	3 011	860 970
Sénégal	Riz	4 980	1 423 990
Tanzanie	Riz	13 240	3 785 868
Réfugiés africains	Légumineuses, maïs et blé	42 457	7 008 697
Amérique latine			
Haïti	Riz	8 170	2 249 693
Asie			
Laos	Riz	7 816	2 234 967
Maldives	Riz	2 718	777 198
Mongolie	Riz	8 659	2 749 734
Asie: Proche-Orient			
Réfugiés palestiniens	Blé, farine et légumineuses	28 284	4 541 667
Europe			
Yougoslavie	Farine de blé	12 733	1 935 416
TOTAL			

Note 1: Le Cap-Vert, le Ghana, Sao Tomé-et-Principe, le Laos, la Mongolie et la Yougoslavie ne font pas partie de la liste des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires figurant dans le document G/AG/5/Rev.4.

Note 2: L'aide alimentaire aux réfugiés est fournie par le PAM/UNRWA; le nom des pays bénéficiaires n'est pas précisé.